

**Arrêté Portant Reclassement Indiciaire De
M. SCHOELLHAMMER Armand**

Le Maire de *VILLEPAROIS*

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi n°83-634 du 13/07/1983 portant droits & obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Vu le décret n° 2005-1344 du 28/10/2005 portant modification du décret n° 87-1107 du 30/12/1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- Vu le Décret n°2005-1345 du 28/10/2005 portant modification du décret n° 87-1108 du 30/12/1987 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le décret n° 2005-1346 du 28/10/2005 portant modification de diverses dispositions applicables aux fonctionnaires territoriaux de catégorie C ;
- Vu le décret n° 88-552 du 06/05/1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents Territoriaux des services techniques ;

Considérant que **M. SCHOELLHAMMER Armand** bénéficie de droit de ces nouvelles dispositions statutaires ;

ARRETE

Article 1 : A compter du 1^{er} novembre 2005, **M. SCHOELLHAMMER Armand**, est reclassée dans le grade d'
AGENT DES SERVICES TECHNIQUES ainsi qu'il suit :

Ancienne situation Au 15 juin 2004	Nouvelle situation au 1^{er} novembre 2005
<i>Grade</i> : Agent D4Entretien <i>Echelon</i> : 5 <i>Echelle</i> : 2 <i>Indice Brut</i> : 277 <i>Ancienneté restante</i> :	<i>Grade</i> : Agent des Services techniques <i>Echelon</i> : 2 <i>Echelle</i> : 3 <i>Indice Brut</i> : 280 <i>Ancienneté restante</i> : 1 an 4 mois et seize jours

Article 2 : le présent arrêté sera transmis au Trésorier, au Président du Centre de Gestion et pour notification à l'intéressé.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Notifié le :

Fait à VILLEPAROIS, le 09/01/2006

L'agent :
SCHOELLHAMMER ARMAND

Le Maire,
BOURGEOIS MICHEL